



L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	12/02/2026
Date d’Affichage	12/02/2026
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	9
Votants	12

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBOUIC, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER, Mme Sylvie COUPE.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS, Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN.

Absent :

Mme Sylvie COUPE

Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°016-2026

Attribution de l'aide « Fonds de concours » de Fougères Agglomération

Vu l'article 5214-16 (V) du code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet « espaces bien-être » ;

Sur proposition du Maire, la commune sollicite une subvention au titre du Fonds de Développement des Communes 2026 pour un montant de 23 000.00 €, pour financer le projet « espace bien-être et santé ».

Il est proposé au conseil municipal :

Article 1 : de solliciter Fougères Agglomération à hauteur de 20 998.00 € au titre du Fonds de Développement des Communes pour l'année 2026 dans le cadre du projet « espace bien-être et santé ».

Article 2 : de préciser le plan de financement du projet « espace bien-être et santé »

Article 3 : le Maire, ou l'Adjoint Délégué, et le comptable public assignataire de Fougères Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 035-213501380-20260218-D016_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **D'EMETTRE** un avis favorable pour imputer ce fond de concours communautaire à l'opération « espace bien-être et santé »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à régler cette affaire à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le